

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021**

Membres	73
Présents	56
Pouvoirs	06
Votants	62
Exprimés	62
Pour	62
Contre	-

*L'an deux mille vingt et un, le treize décembre à 18 heures 00, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Tulle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de l'Auzelou, avenue du Lieutenant Colonel Faro à Tulle, sous la présidence de M. Michel BREUILH Président,*

*Convocation de M. Michel BREUILH en date du 6 décembre 2021*

*Secrétaire de séance : M. Bruno FLEURY*

*Fonctionnement de l'assemblée régi par les termes de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 rétablissant certaines dispositions dérogatoires du CGCT visant à faciliter le fonctionnement des assemblées locales en période d'épidémie de Covid 19*

**Étaient présents :**

Mesdames Christelle BIDAULT, Joëlle BLOYER, Emilie BOUCHETEIL, Anne BOUYER, Sylvie CHRISTOPHE, Christèle COURSAT, Christine DESARMENIEN, Betty DESSINE, Ana Maria FERREIRA, Valérie DUMAS, Nicole EYROLLES, Marie-Christine FAURE, Béatrice GORON, Sandy LACROIX, Fabienne LATOUR, Christiane MAGRY JOSPIN, Catherine MONS, Stéphanie PERRIER, Sophie ROY, Irène SERVIÈRES, Stéphanie VALLEE

Messieurs Dominique ALBARET, Marcel AUBOIROUX, Marc BACHELLERIE, Eric BELLOUIN, Patrick BORDAS, Jean-Jacques BOSSOUTROT, Michel BOUYOU, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Alain CHASTRE, Roger CHASSAGNARD, Bernard COMBES, Alain DELAGE, Francis DEVEIX, Bruno FLEURY, Pascal FOUCHÉ, Henri JAMMOT, Bernard JAUVION, Jean-François LABBAT, Jean-Jacques LAUGA, Patrick LERESTEUX, Hervé LONGY, Christian MADELRIEUX, Florent MOUSSOUR, Jean MOUZAT, Alain PENOT, Jean-Pierre PEUCH, Daniel RINGENBACH, Jean-François ROCHE, Marc ROUGERIE, Bernard SALLES, Jean-François SALLES, Jacques SPINDLER, Gérard TOURNEIX  
M. René MEFREDJ suppléant de M. Serge HEBRARD

**Avaient donné pouvoir :**

Mme Odile BOUYOUX à M. Alain PENOT  
Mme Yvette FOURNIER à M. Michel BREUILH  
M. Pascal CAVITTE à M. Michel BOUYOU  
M. Pierre COULOUMY à Mme Betty DESSINE  
M. Fabrice MARTHON à Mme Ana Maria FERREIRA  
M. Jérémy NOVAIS à M. Jacques SPINDLER

**Étaient absents :**

Mmes Annie CUEILLE, Muriel REBUFFEL, Marie-Amélie RIVIERE, Martine DUPIN-de-BEYSSAT, Josette VERDEYME, MM. Raphaël CHAUMEIL, Ubald CHENOU, Christian DUMOND, Xavier DURAND, Marc GERAUDIE, Grégory HUGUE.

**Objet : 5.1 Approbation d'une convention de groupement de commandes concernant la fourniture de vêtements de travail et équipements de protection individuelle**

**Le conseil communautaire,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Considérant que la Ville de Tulle et Tulle agglo ont un besoin commun portant sur l'acquisition de vêtements de travail et équipements de protection individuelle pour leurs agents (pour Tulle agglo : service collecte et valorisation des déchets, assainissement, agents voirie ...),

Considérant que la précédente procédure avait fait l'objet d'un groupement de commandes, Tulle agglo ayant profité du travail conduit par la ville pour s'associer à la commande,

Considérant qu'il apparaît opportun de constituer de nouveau un groupement de commandes entre les deux entités afin de rationaliser au mieux les coûts d'acquisition et induits par la procédure et d'avoir des vêtements adaptés aux usages des différents services;

Considérant que le besoin a fait l'objet d'un groupe de travail conduit par le centre technique municipal,

Considérant que les volumes les plus importants concernent la ville de Tulle, et qu'il est donc proposé que la Ville de Tulle soit le coordonnateur et mandataire du groupement,

Considérant que les accords-cadres à bons de commandes alloués seront conclus pour une période d'un an reconductible deux fois pour la même durée,

Considérant qu'au vu des montants prévisionnels supérieurs à 214 000 € HT sur la durée totale des marchés (3 ans), la consultation formalisée, qui sera lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert, fera l'objet d'une publication au Journal Officiel de l'Union Européenne et au Bulletin Officiel des Annonces marchés publics,

Considérant qu'une fois les plis remis et après analyse, les marchés seront attribués par la Commission d'Appels d'offres du coordonnateur du groupement, conformément aux dispositions de la convention de groupement, les membres de la CAO de Tulle agglomération étant associés,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- 1°) Approuve la convention de groupement de commandes à conclure entre la Ville de Tulle et Tulle agglomération pour l'acquisition de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle pour les agents de la Ville de Tulle et de Tulle agglomération ;
- 2°) Décide que la Ville de Tulle sera le coordonnateur et mandataire du groupement ;
- 3°) Autorise le Président à signer la convention de groupement de commandes ainsi que tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré le 13 décembre 2021  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Le Président,



Michel BREUILH